

# Conseil – Consultant

## Fiche métier [displayTitle]

Vous recherchez un **expert comptable pour votre profession de Conseil ou de Consultant à Paris ?**

Vous souhaitez [créer votre activité](#) de consultant à Paris, Bordeaux, en Région Parisienne. Plusieurs options s'offrent à vous, exercer en société (SARL, EURL, SAS, SASU...) ou en sous le statut d'entrepreneur individuel.

S'enregistrer en tant que Consultant

- Etape 1 : Inscription à l'Urssaf (pas de frais d'enregistrement)
- Etape 2 : Confirmer par courrier votre début d'activité auprès de la CIPAV (Caisse de retraite obligatoire) et de la sécurité sociale des indépendants (ex RSI)
- Etape 3 : Souscription à une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (conseillé)
- Etape 4 : Compte bancaire à usage professionnel
- Etape 5 : Établir un prévisionnel de trésorerie pour anticiper vos besoins futurs.

Le cabinet d'Expertise Comptable Finance Conception sera à vos cotés si vous souhaitez être accompagnés dans vos démarches.

Choisir le régime Fiscal de votre régime de votre activité de consultat

### Le Régime Micro BNC

**Réservé aux professionnels remplissant la condition :**

- Faire moins de 70'000 € de recettes en 2019  
(le montant est à ramener sur 12 mois en cas de début

d'activité en cours d'année)

La **déclaration** ne portera **que sur les recettes encaissées**. Le montant retenu sera celui des recettes encaissées et un abattement forfaitaire de 34% sera appliqué.

Ce régime doit faire l'objet d'une réflexion car les cotisations sociales et les frais professionnels peuvent être supérieurs aux 34%

## La Déclaration Contrôlée

Application DE PLEIN DROIT en cas de recettes 2018 et 2017 sont supérieures à 70'000 €.

Application SUR OPTION en cas de recettes 2018 inférieures à 70'000 €.

Pour faire l'option il faut déposer une déclaration 2035.

## La TVA

Les consultants bénéficient d'une **FRANCHISE EN BASE SPECIFIQUE**.

Recettes 2018 inférieures à 33'200 €

ATTENTION : Les recettes sont égales aux Encaissements de Prestations + Remboursements de Frais

**Régime de la Franchise de base :**

- Pas de TVA sur les honoraires facturés ;
- Mentions sur les factures : « TVA non applicables : art. 293 B du CGI »
- Pas de possibilité de récupérer la TVA sur les dépenses et les acquisitions d'immobilisation

Quelles sont les charges déductibles pour un Consultant ?

**Frais de véhicules :**

- Déduction des frais réels
- Ou déduction des frais kilométriques

## **Frais de repas**

### **Petit matériel :**

- Valeur inférieures à 500€ HT déductible immédiatement,
- Si la valeur est supérieure à 500€ HT, il faut immobiliser

## **Contribution Economique Territoriale (CET)**

Les Conseils débutants sont exonérés de CET pour la première année civile.

## **La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :**

A déposer si les recettes sont supérieures à 152'000 €  
Imposition uniquement si les recettes sont supérieures à 500'000 €

## **Ordinateur :**

Dotation aux amortissements annuelles

## **Cotisations à un syndicat professionnel :**

Totalement déductible

## **Local Professionnel :**

Déduction des loyers versés si cabinet loué à un tiers  
Déduction possible d'un « loyer à soi-même » si cabinet situé dans un local dont le consultant est propriétaire.

## **Et aussi :**

Téléphone portable, Frais de communication, frais de formations....

Quelles sont les cotisations sociales d'un Consultant?

Le Consultant doit cotiser à 3 régimes OBLIGATOIRES :

- **Allocations Familiales** et CSG CRDS (Recouvrement par

l'URSSAF)

- **Assurance Maladie** (Recouvrement par la SSI)
- **Assurance Vieillesse** (Recouvrement par la CIPAV)

Les premières années les appels à cotisation sont forfaitaires et en à titre informatif, en 2018, la première année est de 2159€.

Le Consultant peut bénéficier de l'ACCRE et les cotisations passent alors à 849 € la première année et 1305 € la seconde année.

Le Consultant peut également avoir des COTISATIONS FACULTATIVES relevant de la loi Madelin :

- Prévoyance (Santé ou Non)
- Retraite (cotisations volontaires complémentaires)
- Perte d'emploi subie

Les liens utiles

- [Urssaf](#)
- CIPAV : 9 rue Vivienne 75403 Paris Cedex 8 ([www.cipav-retraite.fr](http://www.cipav-retraite.fr))
- Agence Locale de la Sécurité sociale des indépendants : [www.secu-independants.fr](http://www.secu-independants.fr)

L'expert-comptable qui spécialiste des consultants

**Peut on parler d'un expert comptable spécialisé pour les Consultants ?** Aucune spécialisation particulière ne peut sanctionner une spécialisation chez les experts comptables. En conséquence, l'Ordre des Experts Comptables n'autorise aucun cabinet d'expertise comptable à se déclarer spécialiste de la **comptabilité des consultants**.

Cependant, certains cabinets d'expertise comptable ont une expérience importante dans ce domaine grâce à un nombre significatif de praticiens du secteur.

Bien que les cabinet d'expertise comptable Finance Conception ne soit pas **un expert comptable spécialiste des Consultants**,

notre cabinet d'expertise comptable a développé un savoir faire et des réflexes essentiels à la bonne gestion de ses clients dont l'activité est le conseil ou le consulting.

[Télécharger cette fiche au format PDF](#)